

Dans cette 18^{ème} édition :

La stratégie bocagère..... Page 2

Les contrats territoriaux volet « milieux aquatiques »... Page 3

En bref, Agenda..... Page 4

LA HERBINAYE : CAPTAGE D'EAU PROTÉGÉ SUR L'OUST MOYEN

Le captage d'eau de la Herbinaye se situe en partie sur le bassin versant de l'Oust moyen et s'étend aux départements du Morbihan et des Côtes d'Armor. La surface de protection de la prise d'eau est de 1 100 km² dont 80 054 ha de surface agricole utile. En 2009, sa fragilité sur le respect de la limite de 50 mg de nitrates par litre d'eaux brutes le classe parmi les 19 captages prioritaires bretons, aussi nommés « captages Grenelle ».

Des actions de prévention

Pour éviter que cette zone ne soit soumise aux contraintes environnementales (ZSCE) par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), un plan d'actions agricoles a été construit et mis en application dès 2012. Cette problématique concerne 1 450 exploitations professionnelles sur les territoires morbihannais et costarmoricain. Ce plan consiste à réaliser des analyses, à mettre en place des plateformes de cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) et des bandes double densité ou encore à réaliser des diagnostics individuels avec un accompagnement sur trois années... Ce panel d'actions est proposé sur la base du volontariat. Le but est d'atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau dictés par la directive cadre sur l'eau (DCE, directive européenne transcrite en France par la LEMA) mais aussi de respecter les objectifs de qualité des eaux potabilisables.

Dans ce contexte, lier respect de l'environnement et viabilité économique est l'ambition de chaque agriculteur. Pour cela, le plan d'actions agricoles est animé conjointement par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO) et la Chambre d'agriculture du Morbihan. Une dynamique territoriale s'est créée et l'implication des acteurs institutionnels et techniques s'est renforcée pour mener à bien le plan d'actions.

Echanger pour plus d'efficacité

Afin d'enrichir la démarche déjà mise en œuvre, le SMGBO et la Chambre d'agriculture ont complété leur collaboration par le projet « Innov'Action ». Ce projet national consiste à organiser des portes ouvertes afin de démontrer la compatibilité entre innovation, environnement et économie dans l'agriculture. Le 20 juin dernier, ce travail s'est concrétisé chez M. et Mme Le Febvrier, éleveur laitier sur la commune des Forges. L'objectif de cet événement était d'aider



L'atelier « gestion des pâturages » a remporté un franc succès auprès des visiteurs.

et de guider les exploitants dans leur réflexion en comparant les techniques et en stimulant le questionnement sur la problématique du captage d'eau de la Herbinaye.

Les ateliers techniques, qui ont accueilli 80 visiteurs, traitaient de l'alimentation bovine, de la conduite du système fourrager et de la luzerne ou encore des bâtiments évolutifs. Ce type d'événement permet de mobiliser les acteurs d'un même territoire. Chacun peut alors prendre conscience que cette problématique est commune et que des solutions existent pour améliorer la qualité de l'eau tout en conservant la productivité de son exploitation.

Les résultats de ces actions sont encourageants puisque les valeurs de nitrates au captage d'eau de la Herbinaye baissent régulièrement depuis ces dernières années. Aujourd'hui, les pics observés ne dépassent pas 53mg de nitrates par litre contre des concentrations proches des 70mg par litre dans les années 2000. Les actions et le dynamisme instaurés ces dernières années doivent continuer pour atteindre les objectifs fixés.

QUELLE SUITE POUR BREIZH BOCAGE ?

Le bocage est un élément important dans le paysage de l'Ouest de la France. Les haies et les talus représentent près de 180 000 km en Bretagne mais sont en régression d'environ 1 % par an. Les bénéfices de ces aménagements ne sont plus à prouver : limitation de l'érosion, amélioration de la qualité de l'eau, valorisation du bois, préservation de la biodiversité, restauration des paysages,... Pour pallier cette dégradation et conserver les atouts du bocage, des plans d'actions ont été mis en place dont le programme Breizh Bocage entre 2007 et 2013. Cette année marque la fin des actions qui y sont liées.

Les débuts de Breizh Bocage

Dès les années 90, les départements ont engagé des démarches de restauration. L'action de préservation et de reconstruction du maillage bocager, ainsi que la restauration de la qualité de l'eau constituaient des problématiques majeures en région Bretagne. Dès 2006, ces démarches ont été intégrées au niveau régional.

Breizh Bocage résulte des besoins et des attentes de la région Bretagne et des quatre départements qui la composent. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, directement impliquée dans la préservation et la restauration de la qualité de l'eau, ainsi que ces 5 structures institutionnelles font partie du Comité de Pilotage et participent financièrement à ce programme. Breizh Bocage est également soutenu par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

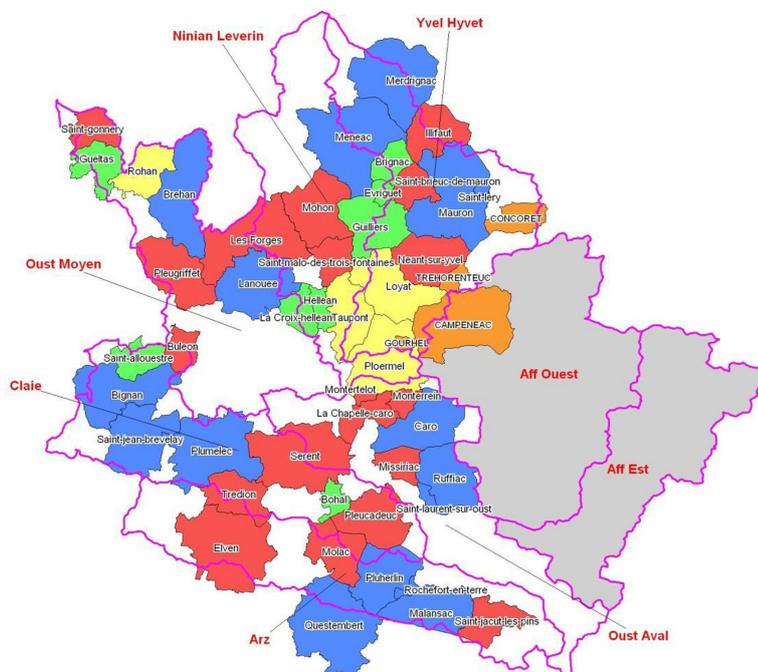
Agir pour préserver

De 2007 à 2013, le programme Breizh Bocage a permis à 83 maîtres d'ouvrage de planter et de restaurer plusieurs milliers de kilomètre de haies ou de talus. Depuis 1995, le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust a proposé et financé près de 300 km d'aménagements bocagers.

En attendant la mise en place de la nouvelle PAC et des modalités de financement du programme, les actions se poursuivent. Sur le territoire du SMGBO, les actions vont donc se diriger vers la conception d'une stratégie bocagère pour la période 2015-2020. Une étude territoriale pour déterminer les zones prioritaires va avoir lieu sur le bassin versant de l'Aff.

Le futur Breizh Bocage

Afin de connaître le rapport au bocage qu'entretiennent les acteurs du territoire, des enquêtes sont en cours depuis juin dernier. Cette première approche permettra d'aiguiller la future stratégie bocagère. Des informations sur l'intégration du bocage au plan local d'urbanisme (PLU) ou encore les attentes et les besoins de chacun sur l'entretien du bocage sont recueillis. Ces questionnaires permettent également de connaître le mode de gestion des aménagements et de répertorier les projets de valorisation qui peuvent être envisagés.



Date d'entrée des communes adhérentes au SMGBO dans le programme Breizh Bocage :



Sur le territoire du bassin de l'Oust, 37% des 128 communes ont participé à ce programme.

Présentée en fin d'année, la future stratégie sera en accord avec les contrats territoriaux de bassins versants. Toutefois, les grands thèmes de ce futur Breizh Bocage sont en majeure partie caractérisés. Ainsi, il s'attachera à l'accompagnement des acteurs grâce à des formations ou à une mise en contact avec des professionnels compétents. Le public agricole sera orienté vers des espaces d'échanges tel qu'Agr'Eau paysage, implanté au Lycée La Touche, et se verra proposer des actions appropriées telles que des mesures agro-environnementales (MAE). Cette stratégie appuiera également le développement de la filière bois (ouvrage ou énergie).

Dans cette nouvelle stratégie, le SMGBO se verra à la fois consultant et relais pour stopper l'érosion du bocage, pérenniser le bocage existant et la dynamique de plantation créée ces dernières années. Un constat simple oriente déjà le travail du SMGBO : le moyen privilégié de parvenir à ces objectifs est une meilleure connaissance et une appropriation de ces ménagements par les acteurs du territoire.

Les contrats territoriaux

volet « milieux aquatiques » sur l'Arz et l'Aff

Depuis 2000, la directive cadre sur l'eau (DCE) oblige les états membres de l'Union Européenne à poursuivre un objectif commun : atteindre un bon état des eaux en 2015. Ce but est encadré par des obligations de résultats et de calendrier. Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) prend en compte l'ensemble des enjeux locaux soulignés par la DCE et planifie les objectifs définis par cette directive. Ce document vise une « réduction des sources de pollutions ou de dégradation physique des milieux aquatiques ». Initiés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour mettre en pratique le SDAGE, les contrats territoriaux volet « milieux aquatiques » (CTMA) permettent d'appliquer la DCE.

La mise en place des travaux

Dès 2004, le Syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée de l'Arz et le Syndicat intercommunal d'aménagement de l'Aff ont débuté une étude sur leur territoire dans le but de souscrire un CTMA. Les contrats territoriaux requièrent la constitution d'un dossier solide (déclaration d'intérêt général) instruit par les autorités compétentes (Direction départementale des territoires et de la mer) et nécessitent la consultation de la population via une enquête publique. Ces étapes ont précédé la mise en place des travaux débutés en 2010. Depuis 2011, le SMGBO met en œuvre ces démarches administratives et suit les aménagements de CTMA.

Les principaux travaux consistent à entretenir et restaurer les berges et les ripisylves (végétation de bord de cours d'eau), augmenter l'autoépuration de la rivière en diversifiant l'écoulement ou encore à resserrer le lit du cours d'eau en période de basse eau. Ces travaux ont également pour but la création d'habitats et de zones de reproduction pour la faune. Au total, 46 abreuvoirs ont été fermés, 60,2 km de ripisylves ont été restaurés et 128 peupliers ont été abattus. Pour diversifier l'écoulement de l'eau, 2700 m² de risbermes végétales (aménagements destinés à créer des méandres dans un cours d'eau) ont été créés. Dans le cours d'eau de l'Aff, 65 embâcles ont été traités et 2385 tonnes de blocs ont été placées. Sur l'Arz, le lit mineur a été restauré sur 11.8 km.



*Diversification de l'écoulement de l'Aff
au lieu-dit Bois Jan à Combléssac*

L'aménagement de 32 moulins

Les rivières de l'Aff et de l'Arz ont la particularité de recenser des moulins sur leur cours principal et sur leurs affluents. Ces ouvrages sont pour la plupart classés en « liste 2 » par l'article L 214.17 du code de l'environnement, c'est-à-dire que l'exploitant doit assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs dans un délai de 5 ans (2017).

L'Arz compte 15 de ces ouvrages et l'Aff en dénombre 17. Certains de ces moulins sont également classés comme étant des obstacles par le Grenelle de l'environnement. Sur l'Arz en 2012, le clapet hydraulique de la ville Boury a été détruit et des travaux d'aménagements ont eu lieu sur le moulin du Garff (2012), le moulin de Bragou (2013) et le Pont de Carmabilio (2013). Sur l'Aff, 6 grands ouvrages ont été aménagés et 6 autres sont prévus en 2014 sur les communes de Quelneuc, Guer, Loutehel, Beignon et Carentoir



*Passé à poissons
au moulin de Bragou à Pluherlin*

La maîtrise d'ouvrage pour un site Natura 2000

Le SMGBO est maître d'ouvrage pour les CTMA de la zone des marais de la basse vallée de l'Oust faisant partie du site Natura 2000 « Vivre les marais ». Cette zone se situe entre Les Fougerets, Sixt-sur-Aff et Saint-Jean-la-Poterie et est répartie sur les bassins versants de l'Aff Est, de l'Arz et de l'Oust aval. Des travaux sur les berges et le lit mineur, l'arrachage mécanique et manuelle de plantes invasives (Jussie) et le curage de douves ont été réalisés ou le seront d'ici la fin de l'année.

Les perspectives

Pour évaluer l'efficacité de ces aménagements, des méthodes permettant de calculer des indices liés à la faune sont utilisées. Les indices d'abondance ou encore celui « poisson rivière » (IPR), l'indice biologique global normalisé (IBGN) ainsi que les programmes Vigitruite sont régulièrement mis en place et utilisés par le SMGBO et des partenaires ou prestataires comme la Fédération de pêche.

Actuellement, seules les rivières de l'Arz et de l'Aff sont sous contrats territoriaux volet « milieux aquatiques ». D'autres projets de restauration et d'aménagements sont prévus dans les années à venir : des enquêtes publiques sont en cours de procédure pour les bassins versants du Ninian-Léverin et de l'Yvel-Hyvet et une étude débutera prochainement sur le bassin versant de la Claie.

EN BREF

« Bienvenue dans mon jardin, au naturel »

Organisées par le CPIE de Brocéliande en partenariat avec le SMGBO, les portes ouvertes « Bienvenue dans mon jardin, au naturel » ont accueilli près de 540 visiteurs les 14 et 15 juin dernier. Les jardiniers de Mauron, Concoret et Ploërmel participant à cet événement ont partagé leur passion pour les jardins beaux et sains. Hôtes et visiteurs ont échangé leurs conseils et astuces pour préserver la ressource en eau, accueillir la faune sauvage ou encore augmenter le rendement de son potager sans produit chimique.

À cette occasion, des « Jardî-fiches » et des totems « Jardiner au naturel, ça coule de source » ont également été mis à disposition des jardiniers amateurs pour les sensibiliser aux méthodes d'entretien alternatif.

Les prochaines portes ouvertes auront lieu l'année prochaine. N'hésitez pas à prendre contact avec le SMGBO ou le CPIE de Brocéliande si vous aussi vous souhaitez faire découvrir votre jardin.

Voirie et travaux d'aménagement des cours d'eau



Ces dernières années, de nombreux travaux destinés à reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ont été conduits par le SMGBO. Avant tous travaux de voirie, pensez à vérifier les aménagements sur vos cours d'eau. Le SMGBO est à votre disposition pour tout conseil en cas de doute. Travailler conjointement permettrait d'éviter tout surcoût lié à l'éventuelle dégradation de vos ouvrages.

Détérioration d'un ouvrage : Effondrement d'une buse

AGENDA

Depuis le 19 juin, la lettre de liaison spéciale N°10, consacrée aux élections du comité syndical, est téléchargeable sur le site internet du SMGBO.

Jusqu'au 16 juillet, une enquête publique est mise en place pour le CTMA du bassin versant du Ninian Léverin.

Les travaux envisagés sur ce bassin seront effectués sur des terrains privés. Une déclaration d'intérêt général doit donc être soumise aux autorités et une enquête publique est effectuée dans les mairies concernées pour consulter les riverains. Les documents sont téléchargeables sur www.grandbassindeloust.fr.

Jusqu'au 19 juillet, une enquête publique est mise en place à propos du SAGE Vilaine.

Cette enquête a pour but de recueillir l'avis de la population sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux qui est en cours de révision. Détails sur www.sagevilaine.fr.

Jusqu'à la fin du mois de juillet, l'enquête communale sur le bocage est prolongée.

Cette enquête a pour but de structurer la future stratégie bocagère.

Le 22 juillet et le 30 août, des sorties nature sont organisées dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 de la vallée de l'Arz.

Détails et renseignements auprès du SMGBO ou de Bretagne Vivante.

Le 23 septembre, l'Espace Agr'Eau Paysage sera officiellement inauguré.

En partenariat avec le Lycée La Touche et Syngenta, le SMGBO propose un outil de sensibilisation aux aménagements bocagers destiné aux étudiants, aux scolaires, aux parents d'élèves lors des journées portes ouvertes et aux agriculteurs.



À la rentrée 2014, des visites de travaux réalisés sur le milieu aquatique vont être organisées sur les bassins versants de l'Arz et/ou de l'Aff.